



VSAMT CH-3000 Bern
Telefon 032 313 33 02
info@vsamt.ch
www.vsamt.ch

Directives d'éthique de l'ASMTA

Extrait du règlement interne

1. Les membres de l'ASMTA respectent les possibilités et les limites de leur pratique, définies par leurs compétences et leurs méthodes de traitement. Ils exercent leur activité conformément à leur qualification et leur expérience.
2. Les membres de l'ASMTA ne posent pas de diagnostics médicaux, à moins qu'ils n'y soient autorisés de par leur statut de médecin ayurvédique. Il n'est pas possible de promettre la guérison aux clients. Les traitements ayurvédiques ne remplacent en aucun cas un diagnostic posé par un médecin ou un praticien (en Ayurvéda). En cas de doutes, les membres de l'ASMTA recommandent une consultation chez un médecin.
3. Les membres respectent l'autonomie, la dignité et l'intégrité de leurs clients. Ils réfléchissent consciemment sur la relation créée pendant le traitement et doivent éviter d'en abuser. L'abus, dans ce sens, commence là où un membre quitte le domaine de son offre de traitements afin de poursuivre ses intérêts personnels (émotionnels, économiques, sociaux, sexuels etc.) et, de ce fait, profite de ses clients ou leur porte préjudice. La responsabilité d'éviter cela incombe au praticien.
4. Les membres de l'ASMTA réfléchissent sur leur pratique et s'appliquent à élargir leurs compétences personnelles et sociales. Ils remettent constamment en question leurs valeurs individuelles et clarifient leur point de vue personnel. Ils sont conscients du fait que leurs valeurs et leurs idéaux personnels influencent leur pratique. Ils respectent les avis et les attitudes des clients, qui peuvent être différents des leurs.
5. L'être humain est conçu comme une unité de corps, d'esprit et d'âme. Le traitement est choisi en fonction de la constitution individuelle du client et en accord avec ses ressources sociales et économiques.
6. Dans son travail, le membre de l'ASMTA fait preuve de tolérance, respect et transparence. Les clients sont informés d'une manière franche et ouverte, et des accords clairs sont établis, notamment sur la nature et les limites du traitement et sur les conditions financières.
7. Le travail du praticien en Ayurvéda favorise l'auto-perception du client et stimule son potentiel d'auto-guérison. Il favorise l'hygiène de vie dans le sens de la prévention de la maladie.
8. Les membres de l'ASMTA s'engagent en faveur de la conservation des valeurs traditionnelles de l'Ayurvéda en tant que science médicale et bien culturel.
9. Sans autorisation explicite, aucune information concernant les clients n'est donnée à des tiers. Les documents et les informations sur les clients sont confidentiels et doivent être protégés.